



L'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi  
A  
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

Destinataire principal : Cab 1; DG/7-5  
Destinataire CC : Cab 2 ; SG/4  
Transmission : Normale  
Diffusion : Normale

**Objet** : Enveloppe financière pour la période 2014-2017

J'ai l'honneur de vous informer que l'Union européenne a accordé au Maroc dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage, **une enveloppe financière d'un montant de 890 millions d'euros pour la période 2014-2017.**

Cette enveloppe sera répartie en quatre tranches annuelles qui ne seront pas des montants fixes mais à titre indicatif.

L'enveloppe financière pour la période 2014-2017, a connu **une augmentation du montant de la tranche annuelle de 15% (222,5 M euros/an)**, par rapport à l'enveloppe accordée à notre pays durant la période 2011-2013, d'un montant de 580,5 millions d'euros, (193,5 M euros/an).

#### **I- Secteurs éligibles au financement de l'UE :**

La partie marocaine a marqué son accord sur **les axes futurs d'intervention de l'UE** à savoir :

##### **1- Accès équitable aux services de base**

Le secteur social est un secteur prioritaire pour le Gouvernement. L'UE, dans son intervention dans **les secteurs sociaux au Maroc tels que l'éducation, la santé et la protection sociale**, a toujours privilégié l'accompagnement par un appui budgétaire dans la mesure où le Maroc présente toutes les garanties de transparence et de gouvernance qui lui ont permis de bénéficier du financement sous forme d'appui budgétaire par tous les bailleurs de fonds sans exception (BIRD, BAD, AFD, Fonds Arabes, Japon, Espagne etc....).

##### **2- Soutien de la gouvernance démocratique, l'Etat de droit et la mobilité**

La nouvelle constitution de juillet 2011 a constitutionnalisé certaines institutions de bonne gouvernance, telles que **le Conseil National des Droits de l'Homme et le Médiateur**, l'Instance de Prévention de la Corruption, etc..

Dans ce cadre, l'appui à la réforme de la justice devra rester prioritaire dans la programmation 2014-2017.

Les questions de **mobilité** sont reconnues comme constitutives des mesures de bonne gouvernance. Ainsi, la conclusion d'un partenariat pour la migration, la mobilité et la sécurité avec le Maroc est envisagée. Ce partenariat, nécessitant un appui de l'UE, contribuera à l'établissement d'un cadre global garantissant une circulation des personnes efficace, respectant les droits des personnes concernées.

### **3- Emploi, croissance durable et inclusive**

Pour faire face à des défis socio-économiques, notamment au niveau de son taux de croissance, et de la nécessité d'assurer un développement inclusif et de consolider sa dynamique de la croissance, le Maroc a choisi d'améliorer la propension à investir dans le secteur privé, d'améliorer la performance en termes d'exportations et de formuler une stratégie intégrée de l'emploi.

### **4- Développement des capacités institutionnelles**

Le Royaume du Maroc s'est inscrit dans une dynamique de modernisation de ses institutions. Ceci s'est décliné à travers le renforcement de ses capacités institutionnelles, l'amélioration de ses cadres législatifs et réglementaires ainsi que le renforcement des acteurs-clé du processus de conception et de mise en œuvre des réformes.

En plus, le Maroc a adopté un objectif de rapprochement à l'acquis communautaire, de la consolidation des bases d'un éventuel futur Accord de Libre Echange Global et Approfondi (ALEGA) et d'une meilleure coopération politique, autour des valeurs partagées avec l'UE.

### **II- Répartition de l'enveloppe financière entre les secteurs :**

La proposition de la partie marocaine *pour la répartition de l'enveloppe financière* entre les secteurs est la suivante :

- 1) Accès équitable aux services de base : **35%** du montant de l'enveloppe globale.
- 2) Soutien de la gouvernance démocratique, l'Etat de droit et la mobilité : **25%** du montant de l'enveloppe globale.
- 3) Emploi, croissance durable et inclusive : **25%** du montant de l'enveloppe globale.
- 4) Développement des capacités institutionnelles : **15%** du montant de l'enveloppe globale.

A titre indicatif, **13 opérations ont été identifiées**, essentiellement dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle, de la justice, de l'éducation, de l'alphabétisation, du genre et de la modernisation des prisons.

Enfin, il convient de signaler les efforts déployés par la Mission, durant l'année en cours, et qui ont aidé à convaincre les responsables européens de la nécessité d'augmenter l'enveloppe allouée au Maroc, pour financer les réformes de 2<sup>ème</sup> génération lancées par le gouvernement.

 L'Ambassadeur  
Mouhammad ALEM